

Séance du 16 juin 2022

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Utilisations du Fonds d'urbanisme concernant les biens-fonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 (2022/P05)

Rapport lu par M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVY

- VU le préavis n° 05/2022, du 7 mars 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant les biens-fonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 à Vevey,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur les biens-fonds n° 260 et 263, sis à la rue de Fribourg 11 et 13 à Vevey pour un montant maximal de CHF 6'350'000.-, avec l'autorisation de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » (COIFU),
- VU le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, rue de Fribourg 11-13 du 19 novembre 2021, fourni en annexe,

d e c i d e

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 6'350'000.--.

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022**.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVY
la Présidente

Anne-Francine Simonin

la Secrétaire

Carole Dind



Séance du 16 juin 2022

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Utilisations du Fonds d'urbanisme concernant le bien-fonds n° 25 sise à l'Avenue Nestlé 35 (2022/P06)

Rapport lu par M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 06/2022, du 7 mars 2022, concernant l'utilisation du Fonds d'urbanisme concernant le biens-fonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,
- VU l'exercice du droit de préemption par la Municipalité sur le biens-fonds n° 25 sis à l'avenue Nestlé 35 à Vevey pour un montant maximal de CHF 2'000'000.-, avec l'autorisation de la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » (COIFU),
- VU le rapport à la commission des opérations financières concernant le Fonds d'urbanisme : droit de préemption, avenue Nestlé 35 du 11 octobre 2021, fourni en annexe,

d é c i d e

d'affecter cette acquisition au patrimoine financier ordinaire pour un montant maximal de CHF 2'000'000.--.

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2022.

Adopté tel qu'amendé à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
Anne-Francine Simonin

la Secrétaire
Carole Dind



Séance du 16 juin 2022

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Gestion et comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2022/P08)

Rapport lu par Mme Diane von Gunten

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 08/2022 du 21 mars 2022 sur la gestion et les comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d e c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin



la Secrétaire

Carole Dind

Séance du 16 juin 2022

Présidence : Mme Anne-Francine Simonin, présidente

Comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2022/P09)

Rapport lu par M. Guillaume Pilloud

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 09/2022 du 11 avril 2022 sur les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin

la Secrétaire

Carole Dind



Séance du 16 juin 2022

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2021 (2022/P10)

Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2021 (2022/C13)

Rapport : Mme Jennyfer Vincent

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2021,

VU les rapports de la commission de gestion,

d é c i d e

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail effectué en cette année de transition.

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVY
la Présidente 
Anne-Francine Simonin

la Secrétaire 
Carole Dind



Séance du 16 juin 2022

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Comptes communaux de l'exercice 2021 (2022/P11)

Rapport : Mme Sarah Dohr

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 11/2022, du 2 mai 2022, concernant les comptes communaux de l'exercice 2021,

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

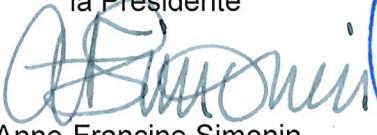
d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'358'077.54
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du **16 juin 2022**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin

la Secrétaire

Carole Dind



Séance du 16 juin 2022

Présidence : Mme Anne-Francine Simonin, présidente

Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 1ère série (2022/P12)

Rapport lu par M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVY

- VU le préavis n° 12/2022, du 25 avril 2022, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 1ère série ;
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU l'amendement municipal demandant d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget communal de l'exercice 2022 de CHF 50'000.-- sur le compte 141.3092 « Frais de recherche de personnel » ;

d e c i d e

d'accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire demandé au budget communal de l'exercice 2022 tel que présenté dans le préavis et amendé par la Municipalité, pour un montant total de CHF 71'600.--.

Ainsi délibéré en séance du 16 juin 2022.

Adopté tel qu'amendé à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 20 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVY
la Présidente 
Anne-Francine Simonin

CONSEIL COMMUNAL DE VEVY
la Secrétaire 
Carole Dind